

Jun 2004 aura été un mois d'intense activité en Europe. Un accord est intervenu au sein du Conseil européen (le « Sommet ») sur la Constitution pour l'Europe. Elle devrait entrer en vigueur en 2007 au plus tôt, après sa ratification par les 25 Etats membres. En fin de mois, le Portugais José Manuel Durao Barroso a été choisi comme successeur à Romano Prodi. Il deviendra Président de la Commission le 1er novembre prochain, après investiture de l'ensemble du Collège par le Parlement européen.

Actualité européenne

(depuis Bruxelles)

Historique : c'est le mot utilisé par l'ensemble des dirigeants politiques européens pour qualifier l'accord intervenu à Bruxelles le 18 juin sur la future Constitution. Ainsi se trouve arrêté le cadre institutionnel qui permettra à l'Europe à 25 de fonctionner dans de bonnes conditions. Un problème difficile a notamment été résolu, celui de l'équilibre des droits de votes, au sein du Conseil des Ministres de l'Union européenne, entre les 6 « grands pays » (l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne et la Pologne) et les 19 « petits ».

Une législation européenne sera adoptée si elle réunit les votes de 15 Etats membres représentant au moins 65% de la population européenne (soit environ 300 millions d'habitants). Mais l'unanimité restera la règle sur certains sujets politiques délicats comme la fiscalité ou les règles sociales.

La Commission européenne reste, dans la Constitution, l'institution chargée de proposer les nouvelles législations et de veiller à leur exécution. Elle comprendra pendant 10 ans encore un ressortissant de chaque Etat membre. Après 2014 seulement, le nombre de Commissaires pourrait être réduit d'un tiers.

La nouvelle Constitution n'entrera pas en vigueur du jour au lendemain. Elle devra être approuvée par le Parlement européen, puis ratifiée par les 25 Etats membres, par voie référendaire ou parlementaire. De ce fait, elle ne pourra pas être appliquée avant 2007, au plus tôt.

Beaucoup regrettent que la Constitution n'ait pas été approuvée avant les élections européennes qui se sont déroulées du 10 au 13 juin. Les résultats de ces élections auraient peut-être été alors moins décevants et le taux d'abstention (55 % en moyenne) moins élevé. L'idée européenne reste encore très floue pour une majorité des citoyens.

Lors du Sommet du 18 juin, les Etats membres n'ont pu se mettre d'accord sur le choix du prochain Président de la Commission européenne. A la faveur d'une nouvelle réunion du Conseil européen, le 29 juin, la candidature du premier ministre portugais José Manuel Durao Barroso a été proposée. Agé de 48 ans, M. Barroso se définit lui-même comme étant « modéré, réformateur et anti-étatiste ». Il prendra ses fonctions le 1er novembre prochain, après acceptation de sa nomination par le Parlement européen.

Dossiers importants

Congrès de la FIEC à Prague

La FIEC a tenu son Congrès annuel à Prague, du 16 au 20 juin.

A cette occasion, l'Assemblée Générale a reconduit Wilhem KÜCHLER, au poste de Président, pour la période 2004-2006, ainsi que le Président de la FNTP, Daniel TARDY, dans ses fonctions de Vice-Président de la FIEC.

La représentativité de l'organisation s'est également accrue avec l'adhésion de deux nouveaux membres : la Fédération de la Construction Estonienne (EEL) et l'Association de la Construction et des Matériaux de Construction Slovène (CBMA). La FIEC compte désormais 34 fédérations dans 27 pays (24 pays de l'UE et de l'AELE, Bulgarie, Roumanie et Turquie).

Brèves

- **Consultation sur les partenariats publics privés**

La Commission a engagé, par le biais d'un Livre Vert, une vaste consultation sur les PPP, dont l'échéance est fixée au 31 juillet. Le secteur français de la construction a adressé sa contribution à la FIEC qui envisage de définir une position commune.

L'approche retenue par notre Fédération préconise l'adoption d'une communication interprétative, notamment pour distinguer les spécificités des différentes procédures, plutôt qu'un encadrement législatif qui pourrait s'avérer trop contraignant.

La Pologne

La Pologne est de loin le plus important des pays qui ont rejoint l'Union le 1er mai dernier.

Données économiques générales :

- Capitale : Varsovie (1,6 millions d'habitants).
- Monnaie : le zloty (1 euro = 4,75 zlotys).
- 313 000 km².
- 38,2 millions d'habitants, soit près de la moitié de la population totale des 10 nouveaux entrants.
- PIB par tête 5 200 euros, soit le quart du PIB moyen / habitant de l'Union à 25.
- Taux de chômage record de près de 20%.



La France est devenue en 2003 le principal investisseur étranger en Pologne et occupe le 4^e rang dans les importations polonaises, après l'Allemagne, l'Italie et la Russie.

La Pologne bénéficiera, entre 2004 et 2006, de 12,6 MMEuros provenant de l'Union européenne au titre des fonds structurels (8,4 MMEuros) et du fonds de cohésion (4,2 MMEuros).

Le secteur de la construction en Pologne :

Données sectorielles :

- Chiffre d'affaires : 20,554 milliards d'euros en 2003.
- Répartition du chiffre d'affaires : 60% réalisés dans le secteur de la construction et 40% dans le secteur du génie civil.
- Structure : 186 000 entreprises dont 43 importantes.
- Evolution du marché en 2003 : - 5 %.
- Prévisions pour 2004 : + 3,3%.
- Evolution de l'emploi dans le secteur en 2003 : -10% (275 000 salariés fin 2002).
- Salaire mensuel brut moyen d'un ouvrier : 460 euros.
(Source : FIEC, KZPB).

Parmi les Pays d'Europe Centrale et Orientale, le poids lourd polonais, toujours en récession en 2003, redevient un pays d'avenir pour le secteur avec une croissance prévisionnelle de 8,6% en 2005. Les PME représentent près de la moitié de la production de la construction et emploient un tiers de la main d'œuvre active du secteur.

1) Les besoins en infrastructures

La rénovation et l'extension du réseau routier :

Compte tenu de la dégradation du réseau routier (moins de 70% bénéficie d'un revêtement en dur), les financements tant communautaires (1,7 milliards d'euros) que nationaux (8 milliards) y seront consacrés en priorité d'ici 2006.

L'apport des Fonds structurels mais également le développement de concessions, notamment autoroutières, constituent autant d'opportunités à exploiter pour les groupes de BTP. Plusieurs entreprises françaises ont racheté des sociétés locales.

Les différents plans d'actions préparés par le Ministère des Infrastructures portent à la fois sur la modernisation des routes nationales et la création d'un réseau de grande capacité associant routes interrégionales, internationales et autoroutes répondant aux normes de l'UE d'ici 2015 (11,5 tonnes par essieu).

L'introduction des péages autoroutiers depuis 2000, permettant une exploitation en concession par un opérateur privé n'a pas produit les résultats escomptés. Le projet de vignette autoroutière ayant été rejeté par le Parlement en février 2003, une nouvelle taxe sur les carburants a été introduite début 2004.

La restructuration du secteur ferroviaire :

La Pologne est dotée d'un réseau ferroviaire de 22 560 km, dont seulement 52% sont électrifiés. La part du secteur ferroviaire s'élève à 14% du transport total de marchandises et 27% du transport de voyageurs. La Compagnie publique des Chemins de fer polonaise (PKP) est en cours de restructuration et pourrait être divisée en entités privées de taille plus réduite. Le transport multimodal est également en cours de développement.

La transposition du droit européen applicable au secteur n'est pas achevée, notamment en ce qui concerne les directives portant sur l'interopérabilité.

Les projets prioritaires intéressant la Pologne dans le cadre des RTE-T (1) :

Projet n°23

de liaison ferroviaire mixte
Gdansk-Varsovie-Brno/Bratislava-Wien

Projet n°25

axe autoroutier
Gdansk-Brno/Bratislava-Wien

Projet n°27

Rail Baltica :
axe Varsovie-Kaunas-Riga-Tallinn-Helsinki

(1) Nouvelle numérotation résultant de la Décision 884/2004/CE du 29.04.04 (JOUE L67 du 30.04.04).

Les infrastructures municipales (approvisionnement en eau, systèmes d'égouts, gazoducs,...) sont également vétustes et exigent d'importants travaux de réhabilitation et de maintenance.

2) Le secteur du bâtiment

Source FIEC 2004

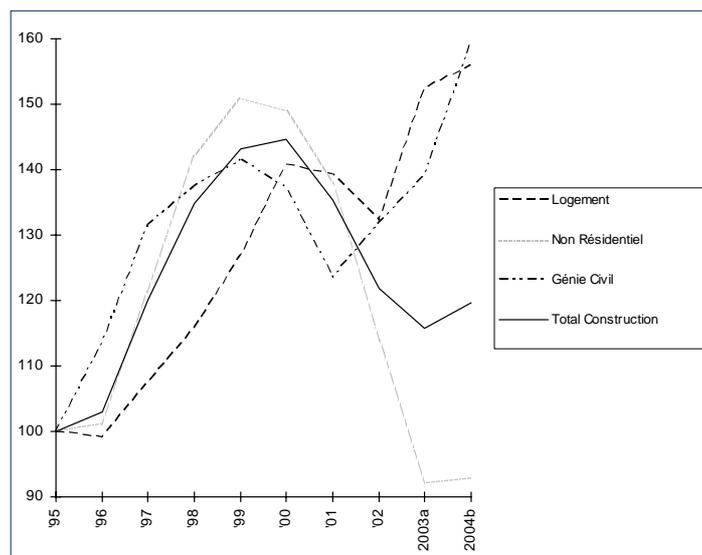
	2002	2003 (a)	2004 (b)
1. Bâtiment	- 8,4	- 13,1	- 0,2
2. Génie civil			
dont Travaux Publics	+ 6,8	+ 5,5	+ 14,6

Variation en termes réels a) estimations b) prévisions

La Pologne a des besoins considérables en matière d'immobilier résidentiel (un quart des logements disponibles a été construit avant 1945). Des mesures incitatives, notamment fiscales, ont été prises afin de dynamiser les investissements.

Dans le secteur non résidentiel, la demande porte essentiellement sur des structures commerciales et des grandes surfaces financées principalement par des investisseurs étrangers.

3) Investissements globaux dans la construction



Contacts utiles :

KZPB

Association Nationale des Employeurs de la Construction

Krajowy Związek Pracodawców Budownictwa
ul. Elektoralna 13 1p. PL – 00-137 WARSAW

- Directeur général : Wojciech Blaszczyk

- Affaires européennes : Krzysztof Iwinski

Tél : (+48 22) 620 31 73 - Fax : (+48 22 620 41 74

Email : kzpb@kzpb.pl - www.kzpb.pl

SALONS

Salon international du bâtiment

(équipements et matériaux pour le BTP)

Organisateur : Miedzynarodowe Targi Katowickie Sp. z o. o.

ul. Bytkowska 1b PL - 40-955 KATOWICE

Tél : (+ 48 32) 78 99 100, 78 99 103, 78 99 191

Fax : (+48 32) 254 02 27

Email : info@mtk.katowice.pl - www.mtk.katowice.pl

Salon international de la construction

Organisateur : Wroclawskie Przedsiębiorstwo "Hala Ludowa"

ul. Wystawowa 1 PL - 51-618 WROCLAW

Tél : (+ 48 71) 347 51 13 - Fax : (+48 71) 348 36 78

Email : targi@targi.wroc.pl - www.targi.wroc.pl

Pour toute information complémentaire :

Isabelle LENS (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : lensi@fnftp.fr)
Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : eillerm@fnftp.fr)